rapport d'activité

N° 19 - 2022

À LA UNE

UN MONDÉ ÉNERGÉTIQUE EN CRISE 2

6

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Un programme pour remplacer les chaudières fioul et propane

10

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Inédit : de nouvelles modalités pour un éclairage plus sobre

SICECO

territoire d'énergie CÔTE-D'OR

LE SERVICE PUBLIC DES ÉNERGIES EN CÔTE-D'OR

Carte d'identité du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or

Créé en 1947, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est un syndicat mixte fermé. En 2021, il regroupe 675 communes et 18 EPCI de Côte-d'Or. Propriétaires des réseaux électriques moyenne et basse tension, les communes lui ont délégué l'organisation du service public de distribution et de fourniture de l'électricité. Les autres activités sont :

- Distribution publique de gaz naturel
- Distribution publique de chaleur
- Éclairage public et équipements électriques collectifs
- Planification énergétique
- Énergies renouvelables
- Économies d'énergies
- Achats d'énergies
- Bornes de recharge pour véhicules électriques
- Cartographie et service d'information géographique
- Communications électroniques

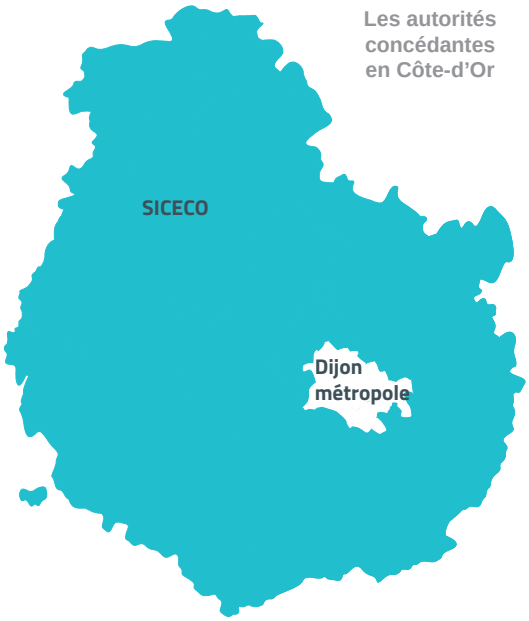

DES MISSIONS D'INTÉRÊT PUBLIC

- Veiller au maintien de services publics performants
- Contrôler la bonne exécution des missions des concessionnaires (Enedis pour l'électricité et GRDF pour le gaz)
- Contrôler les services de fourniture aux tarifs réglementés d'EDF Branche Commerce
- Construire et gérer des réseaux
- Aménager le territoire
- Agir pour la transition énergétique et contre le réchauffement climatique
- Mutualiser les moyens

EN 2022

693 adhérents

285 813 habitants

6 105 km de réseau HTA 20 000 V

4 254 km de réseau BT 400 V

555 M€ valeur brute de la concession d'électricité en 2022

1 701 bâtiments publics en suivi énergétique

66 communes desservies en gaz et ayant transféré la compétence

738 km de réseau gaz

87 575 points d'éclairage extérieur

111 études énergétiques (pré-diagnostics énergétiques, études de faisabilité d'isolation des combles perdus, études thermiques réglementaires, analyses d'opportunité en énergies renouvelables) ont été réalisées sur le patrimoine bâti des collectivités

Des élus au service des collectivités et des usagers du territoire

Le Bureau en 2022 :

Président

Jacques Jacquenet
Président de la CLE 8

1er Vice-président

Pascal Grappin
En charge des Affaires générales et Finances
Président de la CLE 3

Vice-présidents

Claude Fontaine
En charge de la commission Énergie et transition énergétique
Président de la CLE 7

Hugues Antoine
En charge de la commission Éclairage public et équipements électriques communaux
Président de la CLE 4

Patrice Béché
En charge de la commission Réseau électrique, réseau gaz et communications électroniques
Président de la CLE 11

Jean-Noël Mory
Président de la CLE 1

Jean-Luc Rosier
Président de la CLE 2

Nicolas Urbano
Président de la CLE 5

Philippe Algrain
Président de la CLE 6

Jean-Marie Faivret
Président de la CLE 9

Jean-Luc Becquet
Président de la CLE 10

Luc Baudry
Président de la CLE 12

Membres du Bureau

Jean-François Riot

Myriam Chaouni

Lionel Houée

Bruno Bethenod

Anne Verpeaux

Bénigne Colson

Christine Seguin-Voye

François Perrin

Les Commissions et les délégations en 2022 :

Affaires générales et Finances

Présidée par :
Pascal Grappin (CLE 3)

Composée de :
Bruno Bethenod (CLE 4)
Hugues Antoine (CLE 4)
Anne Verpeaux (CLE 5)
Claude Fontaine (CLE 7)
Jean-Marie Faivret (CLE 9)
Christine Seguin-Voye (CLE 9)
Patrice Béché (CLE 11)

Énergie et transition énergétique

Présidée par :
Claude Fontaine (CLE 7)

Composée de :
Jérôme Fornerot (CLE 1)
Hervé Pernot (CLE 1)
Jean-François Riot (CLE 2)
Myriam Chaouni (CLE 2)
Claude Verdreau (CLE 3)
Jean-Claude Brouillon (CLE 3)
Bruno Bethenod (CLE 4)
Bernard Soubeyrand (CLE 4)
Anne Verpeaux (CLE 5)
Denis Mailler (CLE 5)
Jean-Jacques Clerc (CLE 5)
Philippe Algrain (CLE 6)
Christophe Dequesne (CLE 6)
Jérôme Petitdent (CLE 8)
Jean-Marie Faivret (CLE 9)
Marie-Odile Boudot (CLE 9)
Jean-Paul Thiveyrat (CLE 9)
Bernard Fèvre (CLE 10)
Marie-Odile Labeaune (CLE 10)
François Perrin (CLE 11)
Jean-Paul Vivien (CLE 11)
Jérôme Théveneau (CLE 12)
David Hiez (CLE 12)

Éclairage public et équipements électriques communaux

Présidée par :
Hugues Antoine (CLE 4)

Composée de :
Jean-Noël Mory (CLE 1)
Michel Libre (CLE 1)
François Marquet (CLE 2)
Jean-François Riot (CLE 2)
Pierre Aubrun (CLE 2)
Lionel Houée (CLE 3)
Olivier Pirat (CLE 3)
Didier Petitjean (CLE 4)
Nicolas Urbano (CLE 5)
Alain Gradelet (CLE 5)
Michel Guyot (CLE 6)
Jean-Claude Philisot (CLE 7)
Bernard Soupault (CLE 7)
Dominique Lanber (CLE 8)
Bernard Clerc (CLE 8)
Gilbert Thorey (CLE 8)
Jean-Marie Faivret (CLE 9)
Patrice Béché (CLE 11)
François Perrin (CLE 11)
Vincent Leprêtre (CLE 12)

Réseau électrique, réseau gaz et communications électroniques

Présidée par :
Patrice Béché (CLE 11)

Composée de :
Yannick Royer (CLE 1)
Olivier Gaugry (CLE 2)
François Polette (CLE 2)
Lionel Houée (CLE 3)
Martial Garnier (CLE 3)
Fabrice Cuvillier (CLE 3)
Hugues Antoine (CLE 4)
Bruno Bethenod (CLE 4)
Nicolas Urbano (CLE 5)
Anne Verpeaux (CLE 5)
Jean-Jacques Clerc (CLE 5)
Luc Baudry (CLE 6, CLE 12)
Gérard Verdreau (CLE 6, CLE 12)
François Riotte (CLE 7)
Jérôme Petitdent (CLE 8)
Agnès Lachat (CLE 8)
Bernard Clerc (CLE 8)
Jean-Marie Faivret (CLE 9)
Amélie Real (CLE 9)
Jean-Luc Becquet (CLE 10)
Jean-Paul Vivien (CLE 11)

ÉCONOMIE. ÉNERGIE. CLIMAT.
UN MONDE EN CRISE ?

L'exercice de l'écriture du rapport d'activité est l'occasion de dresser un bilan de nos actions pour avoir une meilleure vision de notre avenir. Un avenir désormais plutôt incertain, notamment lorsque l'on le considère des points de vue économique, énergétique et climatique.

Côté économique, c'est la crise. Nous la subissons de plein fouet, aussi bien les acteurs publics que ceux du privé. Nous ne pouvons qu'espérer qu'elle ne dure pas trop.

Côté énergétique, nous sommes pour une partie acteurs. Mais pas les seuls ! Les communes, les communautés de communes et d'agglomération, nos partenaires institutionnels et nos entreprises le sont également. Et les enjeux sont forts en matière de transformation de nos bâtiments, de nos modes de déplacement et de production d'énergie locale. Nous devons également assurer le renouvellement et la modernisation des réseaux d'énergie avec nos concessionnaires historiques. Il incombe au SICECO de s'assurer de l'affectation des moyens pour tenir ces objectifs.

Côté climatique pour terminer sur les incertitudes à venir, la seule chose que l'on puisse dire c'est que ce n'est pas une crise. Le climat change. Il dérive. Et nous commençons à en mesurer les conséquences. Nous savons également que nous devons agir rapidement pour que les générations suivantes ne nous maudissent pas de trop. Et là, nous sommes vraiment dans l'incertitude.

C'est ainsi que pour agir plus efficacement, les membres du Bureau et ceux du Comité syndical ont décidé, à l'unanimité, de modifier notre cap en matière d'investissements. Le SICECO poursuit et poursuivra toujours ses activités historiques et ses missions de service public pour la distribution d'électricité et de gaz. C'est notre cœur de métier. Nous avons décidé d'accélérer nos activités en faveur de la diminution des consommations d'énergie (surtout fossile) et donc de diminuer les émissions de CO_2. Nous cherchons à rendre efficients nos aides financières et nos accompagnements pour déclencher les projets et les investissements portés par le SICECO, ses structures et l'ensemble de ses adhérents. En 2023, il s'agira d'ailleurs de trouver les bons compromis et la bonne répartition des moyens financiers et humains entre ces différentes activités.

La route sera longue mais je ne nous sais pas seuls. Nos adhérents, nos partenaires, nos entreprises, ensemble, nous œuvrons pour la concrétisation de tous les projets que nous menons au service de la transition énergétique et de l'intérêt général. Depuis sa création, le SICECO est un important donneur d'ordre pour les entreprises et je me félicite de pouvoir participer à l'économie locale. Cette année encore ce sont 20 millions d'euros de travaux qui sont programmés. Nous avons pris des mesures pour aider nos adhérents (prise en charge des surcoûts, stocks de postes de transformation, ...). Notre groupement d'achat d'énergies pour tous les acheteurs publics prend tout son sens aujourd'hui. Au plus fort de la crise énergétique, même si nos adhérents ont été impactés, tous s'accordent à dire qu'ils l'ont été à un moindre niveau que s'ils avaient eu à gérer leurs contrats d'énergie seuls. Notre compétence et notre expertise sont reconnues. Grâce à notre connaissance des réseaux d'énergie, nous apportons notre contribution à une mobilité plus douce, plus propre. Je pense aux bornes de recharge bien sûr, réseau public que nous gérons, mais pas que. Pour moi, le GNV doit faire partie de l'équation.

Cette année a vu son chapelet de défis à accomplir. 2023 n'échappera pas à la règle. Mais je reste persuadé, qu'à l'image des autres années, le SICECO saura faire face. Et cela grâce à une équipe d'élus et d'agents passionnés, audacieux et compétents. Je tiens d'ailleurs à les remercier ici pour leur travail et leur dévouement. Sans eux, le SICECO ne pourrait pas rayonner comme il le fait actuellement. Sans eux le SICECO ne pourrait pas entreprendre tous ces beaux projets. Sans eux, le SICECO n'aurait pas ce degré de technicité tant reconnu. Alors du fond du cœur, à tous, merci.

Jacques Jacquenet

SOMMAIRE

02 **À la Une : les faits marquants de 2022**

06 **Maîtriser ses consommations d'énergie**

08 **Régie Côte-d'Or Chaleur**

09 **SEML Côte-d'Or Énergies**

10 **Au service de toutes les mobilités**

11 **Concessions**

12 **De l'électricité pour tous**

14 **Un éclairage public sobre et exemplaire**

16 **Communications électroniques**

17 **Place des marchés**

18 **2022 en chiffres**

20 **Échos des services**

21 **Faire connaître, informer, sensibiliser**

©pearl-Fotolia.com

À la une

UN MONDE ÉNERGÉTIQUE EN CRISE

Du jamais vu de mémoire d'homme. L'année 2022 restera marquée par une flambée des prix de l'énergie exceptionnelle comparable et comparée aux chocs pétroliers de 1973 et de1979. Cette hausse provient d'un enchainement d'évènements extraordinaires. D'abord la reprise économique mondiale mi 2021 suite à la crise sanitaire de la COVID-19 a entrainé une augmentation des commandes et de l'activité dans tous les secteurs notamment la production d'énergie. De son côté le prix du gaz s'est envolé notamment à cause du risque d'un arrêt des importations de gaz russe (les marchés anticipent la baisse des livraisons de gaz en provenance de la Russie) lié au conflit armé russo-ukrainien. Dans ces moments difficiles, le SICECO s'est attaché à accompagner ses adhérents pour limiter les effets de la crise.

Le groupement d'achat d'énergies, un atout pour les adhérents

Certes, les adhérents du groupement n'échappent pas à la montée spectaculaire des prix. Petits ou grands consommateurs, en réalité, personne n'est épargné. Cependant, les adhérents du groupement bénéficient d'une stratégie d'achat qui a permis de limiter les effets négatifs de la crise.

Pour le gaz, la hausse des prix est très forte sur 2022, multipliant le budget en moyenne par 2,5 par rapport à 2021. Les prix du gaz en 2023 et 2024 reviendront à des niveaux comparables à 2021. Le budget gaz 2023 sera ainsi environ 50 % moins élevé que celui de 2022 et une baisse de 10 % sera à nouveau constatée en 2024 par rapport à 2023.

Pour l'électricité, en 2022, les collectivités sont épargnées par la hausse des prix des marchés, les volumes ayant été achetés en 2019. La dépense d'électricité pour l'année 2022 bénéficie également du montant réduit de la taxe CSPE et d'un volume complémentaire ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique) décidés par le Gouvernement. En revanche, pour la fourniture d'électricité 2023, le Groupement doit acheter les volumes en 2022 et donc à des prix forts. Le budget sera multiplié en moyenne par 3 par rapport au budget 2021. Le SICECO conseille à ses adhérents de réduire au maximum les consommations en période de pointe ou en heures pleines.

Face à la montée des prix, le Gouvernement a lancé plusieurs mesures pour protéger les consommateurs. Il a notamment prolongé le bouclier tarifaire sur les tarifs réglementés de vente (TRV) et a autorisé le retour aux tarifs réglementés pour les collectivités employant moins de 10 salariés avec des recettes < à 2 millions d'euros et uniquement pour les contrats de puissance souscrite ≤ 36 kVA. Pour la première fois depuis la création du groupement, les tarifs réglementés de l'électricité en 2023 seront moins chers que les prix du groupement pour les tarifs bâtiment ≤ 36 kVA. Le SICECO a donc fortement incité les adhérents au groupement à revenir à ces tarifs pour leurs contrats « bâtiment ». Par contre, pour l'éclairage public, le prix du groupement est plus favorable que les tarifs réglementés de l'électricité (30 % moins cher).

Optimiser les consommations des bâtiments publics

Depuis de nombreuses années, le SICECO accompagne ses adhérents dans une meilleure gestion de leurs consommations notamment grâce à la mission de Conseil en Énergie Partagé (CEP). En cette période où la sobriété énergétique est de mise, il encourage d'autant plus ses adhérents à faire appel au CEP de leur secteur afin de définir un plan d'actions efficace : optimisation des puissances souscrites, vérification des contrats de maintenance, priorisation des actions et des travaux.

Opter pour un éclairage public plus sobre

Autre poste de dépense important pour les collectivités, l'éclairage public. Le SICECO propose différentes actions à mettre en place : réduction des horaires de fonctionnement, mise en œuvre d'une coupure estivale et suppression ou déconnexion des installations inutiles, réalisation de travaux de rénovation sous diverses conditions (matériel > 20 ans, utilité, etc.).

©pixabay

Subventions

MODIFICATION DU RÈGLEMENT FINANCIER DU SICECO

Suite à la réflexion stratégique menée en 2021 avec l'ensemble des élus dans les réunions des CLE, des Commissions, du Bureau et du Comité syndical, concernant l'évolution des activités, les élus votent fin 2021 de nouvelles modalités financières. Elles correspondent aux hypothèses du Débat d'Orientation Budgétaire approuvé le 26 novembre 2021 et conduisent à dégager 1,2 million € de fonds propres permettant de maintenir l'activité en diminuant le recours à l'emprunt, d'anticiper d'éventuelles baisses de recettes et surtout de développer les activités efficaces en matière de transition énergétique. Les changements concernent notamment :

- **l'enfouissement des réseaux :** maintien du programme aidé à 80 % mais seulement avec l'enveloppe FACÉ pour 600 000 € TTC et mise en place d'un nouveau programme aidé à 60 % avec l'aide d'Enedis, dite article 8, pour 1 650 000 € de travaux TTC
- **l'éclairage public :** baisse de 10 % (passage de 60 % à 50 %) de l'aide sur la rénovation en leds et application de – 10 % supplémentaires par paliers de15 000 €, 30 000 € et 60 000 € de travaux HT. Baisse de 10 % (passage de 40 % à 30 %) de l'aide sur l'installation de nouveaux points lumineux (plafond de 60 000 € de travaux, pas d'aide au-delà). Passage de 50 % à 33 % pour l'aide sur la maintenance
- **la mission du Conseiller en Énergie Partagé (CEP) :** mise en place d'une cotisation plafonnée par an et par bâtiment si le CEP intervient
- **les énergies renouvelables et la planification énergétique :** mise en place de cotisations par an et par projet si le SICECO intervient durant l'année

Le nouveau règlement financier est appliqué aux dossiers validés à partir du 1er janvier 2022. Les effets seront ressentis début 2023.

EN SAVOIR +

Le SICECO édite son nouveau réglement financier disponible en téléchargement sur *www.siceco.fr*

Subventions

L'AVEZ-VOUS ADOPTÉ ?

Fin mars, un tout nouvel outil numérique fait son apparition, l'espace adhérent du SICECO. Fruit de nombreux mois de travail entre les différents services du SICECO et le développeur Planet Bourgogne, ce nouvel outil a été pensé pour réunir toutes les données de l'adhérent au même endroit.

Ici, chacun trouve, par catégorie d'activité, toutes les informations relatives aux missions du SICECO ainsi que les données propres à sa collectivité : données administratives, données techniques, données financières, centre de ressources, … .

EN SAVOIR +

Pour se connecter, il suffit de se rendre à l'adresse suivante : *www.siceco.fr/connexion-adherents*

Les identifiants de connexion sont identiques à ceux du SIG. En cas d'oubli des identifiants ou de problème, les adhérents peuvent contacter le SICECO par mail : *contact@siceco.fr*

Événement

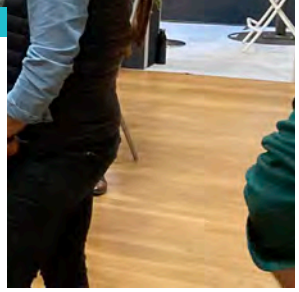

EXPOSER SON SAVOIR FAIRE

Une délégation se rend au 38ème congrès de la FNCCR qui se déroule à Rennes du 27 au 29 septembre.

Ce dernier réunit les représentants des services publics locaux de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, du numérique et de valorisation des déchets : élus et agents des collectivités territoriales, responsables des entreprises et organismes publics des secteurs concernés… .

De nombreux ateliers, conférences et tables-rondes traitent des sujets d'actualité concernant les services publics en réseaux. Jacques Jacquenet, Président du SICECO et Président de la FNCCR en charge de la commission « éclairage public » est intervenu lors de la table-ronde « *Comment financer, transformer et engager mon parc d'éclairage public vers la sobriété ?* ».

Cette participation montre l'importance du syndicat sur la scène nationale. Lors de ce congrès, plusieurs motions ont été présentées pour inviter les pouvoirs publics à mieux protéger les collectivités des hausses du prix de l'énergie.

En 2024, le congrès se déroulera à Besançon.

INFO +

Ensemble au service de la transition énergétique

Lors du congrès, les syndicats d'énergies des huit départements de la Région ont exprimé leur culture de la coopération en faisant stand commun sous la bannière Territoire d'énergie Bourgogne-Franche-Comté : 30 m² pour s'informer sur des projets innovants tels que le groupement d'achat d'énergies ou encore le déploiement du réseau public de bornes de charge pour véhicules électriques.

Électricité

DÉLESTERA OU NE DÉLESTERA PAS ?

Situation inédite en cette fin d'année 2022 en France : en raison de la crise énergétique (voir page 2), l'État envisage de couper l'électricité temporairement dans une zone géographique précise et pour une partie des clients au moment des pics de consommation. C'est ce qu'on appelle le délestage, une opération destinée à maintenir un équilibre entre l'offre et la demande et ainsi éviter un « black out » ou panne générale du système électrique français. La mise en œuvre des délestages est une décision de dernier recours. Avant cette ultime étape, de nombreuses actions sont possibles afin de l'éviter : la sobriété (« je baisse, je décale, j'éteins », les écogestes, le recours aux services contractualisés d'interruptibilité - effacement - de certains gros clients qui sont en mesure de couper leur consommation en moins de cinq secondes et la baisse de la tension (- 5 %) sur le réseau de distribution de l'électricité entrainant une baisse de l'efficacité et du rendement de certains appareils électriques mais sans couper l'usage (cette action est très faiblement ressentie par les particuliers).

Responsable du réseau pour le compte des adhérents, le SICECO a souhaité s'emparer du sujet aux côtés de son concessionnaire Enedis. L'objectif est de donner les clés de compréhension aux adhérents en les informant (voir page 21) pour que ces derniers puissent faire suivre les informations à leurs administrés.

Finalement, pas de délestage en 2022 mais une coordination efficace entre les différents acteurs même si le SICECO déplore ne pas avoir été appelé lors des différentes réunions de crise en Préfecture alors même que sa place est légitime .

Concours Écoloustics

ÉCOLOUSTICS, DÉJÀ CINQ ANS !

2022 marquait la 5 ème édition du concours Écoloustics. Organisé par le SICECO, à destination des classes de cycle 3 (CM1 / CM2 / 6ème) des communes de son territoire, ce concours vise à sensibiliser les élèves, leurs enseignants et, plus largement, leurs parents sur les enjeux de la transition énergétique. Les élèves étaient invités à présenter un dossier (écrit, dessiné, audio, vidéo, site internet…) montrant l'évolution de la production et de la consommation d'énergie dans leur commune, autrefois, aujourd'hui et dans un futur plus ou moins proche.

Le jury départemental s'est attaché à récompenser la démarche de la classe, le contenu du dossier ainsi que la qualité artistique. Il a désigné deux lauréats : la classe de CM2 de Sophie Hissler de Noiron-sous-Gevrey (1er prix) et la classe de CM1-CM2 de Marion Venon de Noiron-sous-Gevrey (2ème prix). Les lauréats sont invités le 4 juillet à Bligny-sur-Ouche pour la remise de prix suivie d'un goûter. Lors de cet après-midi, les Écoloustics ont visité la centrale photovoltaïque de la toiture de la Maison de santé et la chaufferie bois qui alimente le réseau de chaleur de la commune. Les enfants ont été très intéressés par la visite et ont posé beaucoup de questions.

Convention

UNE CONVENTION POUR S'ENGAGER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mercredi 13 juillet, en présence du Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Fabien Sudry, Ludovic Rochette, Président de la communauté de communes Norge et Tille (NeT) et Jacques Jacquenet, Président du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, ont signé les conventions de services permettant de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et un Schéma de développement des énergies renouvelables. Le PCAET est un outil de planification permettant aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique Air-Énergie-Climat sur leur territoire. Obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, la NeT est une des premières communautés de moins de 20 000 habitants à en élaborer volontairement. Un Schéma de développement des énergies renouvelables, participe à une gestion intelligente des ressources locales, dans l'optique de réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles. Ces deux projets seront élaborés en concertation avec les élus locaux et les habitants des 14 communes de la NeT.

Solidarité

UNE AIDE DE 10 000 € POUR L'UKRAINE

Face à la situation dramatique en Ukraine, la délégation Bourgogne-Franche-Comté d'Électriciens sans frontières a sollicité le SICECO afin de soutenir financièrement l'ONG dans ses actions auprès des populations civiles ukrainiennes réfugiées dans les pays limitrophes. Les élus du SICECO ont décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € lors de la réunion de Bureau du 21 avril.

Les actions menées par l'ONG dans les camps de réfugiés visent notamment à la sécurisation électrique de bâtiments transformés en lieux d'hébergement, l'alimentation électrique de camps et de structures hospitalières et la satisfaction de divers besoins électriques des ONG implantées localement dans les pays frontaliers.

Electriciens sans frontières
l'énergie du développement

EN BREF

- **Les réunions des CLE** ont lieu du 29 mars au 14 avril. 360 personnes sont présentes représentant 44 % des communes. À l'automne, ce sont 505 élus qui se déplacent du 14 au 27 octobre. 59 % des communes y sont représentées.
- L'année a aussi été rythmée par **la tenue des différentes commissions** (énergie, réseaux, éclairage public, CCSPL (Commission consultative des services publics locaux), affaires générales et finances, CCP (Commission Consultative Paritaire regroupant l'ensemble des EPCI à fiscalité propre du territoire du SICECO).
- 10 **réunions de Bureau** et 4 **assemblées générales du Comité syndical** permettent de décider des grandes orientations du SICECO.
- Le SICECO **renouvelle les adhésions à des organismes professionnels** permettant une veille technique et juridique : AFE, BFCME, ATEE, FIBOIS.
- Le SICECO **rencontre le préfet et les sous-préfets** afin de présenter ses missions et ses activités au bénéfice de ses adhérents.

MAÎTRISER SES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

UN NOUVEL APPEL À PROJET POUR REMPLACER LES CHAUDIÈRES FIOUL OU PROPANE

La mission de Conseil en Énergie Partagé (CEP) et d'Économe de Flux (EF) accompagne 347 adhérents dans la maîtrise des consommations énergétiques de leur patrimoine. En 2022, 242 visites sont réalisées, 7 bilans de consommation sont édités et 56 dossiers de CEE sont en cours d'instruction pour des travaux réalisés par 25 collectivités sur leur patrimoine (8 GWh Cumac), auxquels s'ajoutent 148 dossiers en éclairage public (27 GWh Cumac).

Accroître l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO_2

Le décret n°2022-8 du 5 janvier 2022 stipule que les équipements neufs, installés pour le chauffage ou la production d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments d'habitation ou à usage tertiaire, devront respecter un plafond d'émissions de gaz à effet de serre de 300 gCO2eq/kWhPCI et ce, à partir du 1er juillet 2022. Il exclut donc, en autres, l'installation d'équipements neufs fonctionnant au fioul. Ce décret vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et donc à lutter contre le changement climatique.

Priorité au remplacement des chaudières fioul et propane

En réponse à ce décret, les élus du Comité de juin décident de mettre en place un Appel à projet (APP) pour aider à la réalisation de travaux de remplacement des chaudières fioul ou propane vétustes par des systèmes plus performants et plus écologiques.

Cet AAP s'adresse à l'ensemble des adhérents du SICECO ayant transféré la compétence CEP. Suite à la campagne de recensement, 50 dossiers sont retenus pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Selon l'avancement et le résultat des études, les travaux devraient avoir lieu courant 2023/2024.

Info +

En 2022 :

64 collectivités ont adhéré au groupement d'isolation des combles et ont réalisé l'étude de faisabilité.

129 bâtiments ont été étudiés.

Les études de faisabilité sont en cours de finalisation.

Le SICECO va porter le marché de travaux mutualisés mais chaque commune restera maître d'ouvrage des travaux sur ses bâtiments.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le 26 septembre marque le début des travaux de rénovation énergétique du bâtiment du SICECO. L'objectif devenir exemplaire énergétiquement parlant. Ils permettront une réduction de plus de 60 % de la consommation d'énergie du bâtiment et d'améliorer de manière significative le confort des utilisateurs. Dès la fin des travaux, le bâtiment respectera les objectifs de performance énergétique, voulus par le décret « Éco Énergie Tertiaire » de 2050 !

182 313 €

accordés par le SICECO pour les travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités en suivi CEP pour 19 appels à projets

Rénovation énergétique

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE RAPPORTE 26 700 € À 15 COLLECTIVITÉS DE CÔTE-D'OR

Les dossiers de CEE, déposés sur le registre national EMMY en 2020 ont été vendus.

Le 15 mars, Jacques Jacquenet, Président du SICECO, remet le produit de la vente des CEE aux 15 collectivités concernées. Au total, ce sont environ 26 700 € qui sont redistribués. Les dossiers de CEE correspondent à des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique effectués sur les bâtiments communaux ou communautaires tels que le passage en double vitrage, l'isolation du bâti, l'installation de chaudière à condensation ou basse température, ...

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ISOLATION DES COMBLES PERDUS FAVORISER LE PASSAGE À L'ACTE

Le SICECO a mis en place en 2021 un groupement de commandes pour l'isolation des combles perdus à l'échelle de son territoire. Ces travaux sont éligibles à l'Appel à projets « *Rénovation énergétique performante des bâtiments communaux et communautaires* ».

En 2022, pour encourager le passage à l'acte des adhérents du SICECO, les membres du Bureau décident de modifier certains points du règlement de l'Appel à projets en vue de réduire au maximum le reste à charge des collectivités. Désormais,

- L'inscription de la candidature de la collectivité est automatique à partir de la réception de sa délibération d'adhésion au groupement
- Le candidat peut inscrire plusieurs bâtiments (établir un dossier par bâtiment et non par collectivité)
- L'aide peut atteindre jusqu'à 50 % du montant HT de la dépense éligible, sans plafond de subvention, en fonction du taux de reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité - TCCFE)
- Le plafond de cumul des aides publiques passe de70 % à 80 %, aide du SICECO au titre de l'Appel à Projets incluse
- Exceptionnellement, le bénéfice de la vente des Certificats d'Économies d'Énergies (CEE) engendrés par les travaux d'isolation des combles perdus (effectués uniquement dans le cadre de ce groupement de commandes, en 2022, 2023, voire 2024 en cas de report, dans la limite du coût des travaux toutes subventions comprises.) est reversé à 80 % à la collectivité. Les 20 % restants sont conservés par le SICECO pour couvrir les frais de gestion et les coûts de contrôle réglementaire des opérations.

EN BREF

- **Renouvellement de la convention entre Bourgogne Énergies Renouvelables et le SICECO**. En 2022, 20 journées d'actions sont réalisées par BER.
- Le ministère de la Transition écologique lance une consultation publique volontaire pour l'élaboration de la **Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC)** afin de définir les moyens à mettre en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi de dresser la feuille de route de la France pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. L'occasion pour le SICECO d'apporter sa contribution à cette stratégie.
- Lors du comité syndical du **25 novembre**, les élus adoptent différentes mesures visant à **augmenter les aides financières** pour plusieurs programmes de rénovation énergétique proposés par le SICECO.

Retrouvez l'ensemble des modalités financières du SICECO sur www.siceco.fr

RÉGIE CÔTE-D'OR CHALEUR

Côte-d'Or Chaleur

DÉBUT DES TRAVAUX, POUR LE RÉSEAU DE FONTAINE-FRANÇAISE

Le 24 février marque le début des travaux de construction du réseau de chaleur de Fontaine-Française, le troisième construit par le SICECO via sa régie Côte-d'Or Chaleur. Le 12 avril, les élus du SICECO visitent le chantier.

Un peu plus de 8 mois de travaux

Les travaux doivent se poursuivre jusque début 2023. Ils consistent principalement en la construction du bâtiment abritant la chaufferie, l'installation des systèmes de chauffage et le déploiement des 835 mètres de réseau qui achemineront l'eau chaude auprès des différents bâtiments.

Les entreprises participant aux travaux sont : le bureau d'études CSI pour la maîtrise d'œuvre en collaboration avec l'agence d'architecture AVB ; Qualiconsult pour le bureau de contrôle ; SOCOTEC pour la coordination sécurité et protection du chantier ; Star terrassement pour le terrassement ; Baranzelli SARL pour le gros œuvre ; SARL Labeaune pour l'étanchéité ; les charpentiers de Bourgogne pour le bardage bois / serrurerie ; SAELEN ENERGIE pour la chaudière bois ; EIMI pour le déploiement des réseaux, le chauffage et l'électricité.

Un projet au cœur de la transition énergétique

Soucieuse d'agir en faveur du climat, Fontaine-Française souhaitait s'équiper d'un réseau de chaleur alimenté par une énergie renouvelable locale : le bois. Des études réalisées par le SICECO et ses partenaires ont démontré la pertinence d'un tel équipement. La commune en a alors confié le développement au SICECO qui le finance et l'exploite via sa Régie Côte-d'Or Chaleur. D'un montant de 1 600 000 € HT, dont 55 % de subventions (Feder, ADEME Fonds Chaleur Renouvelable, Département), il permet au territoire de faire un pas de plus en faveur de la transition énergétique : par rapport aux anciens systèmes de chauffage, la chaufferie permettra d'éviter le rejet de 400 tonnes de CO_2 dans l'atmosphère, soit l'équivalent de 200 voitures parcourant annuellement 15 000 km. 6 chaudières fioul seront substituées répondant ainsi à une priorité dans la lutte contre le réchauffement climatique mais aussi dans le contexte actuel de crise énergétique.

En construisant ce réseau de chaleur, le SICECO participe aussi à l'atteinte des objectifs nationaux en la matière : multiplier par 5 les quantités de chaleur issues d'énergies renouvelables à l'horizon 2030.

Une énergie renouvelable locale

La production de chaleur sera issue d'une chaudière biomasse. D'une puissance bois de 600 kW, elle alimentera le pôle scolaire et la maison Commard, l'accueil du périscolaire, le collège Henri Berger, des logements sociaux, la maison d'accueil pour personnes âgées, le foyer médicalisé, un gymnase ainsi que des locaux administratifs.

L'approvisionnement en plaquettes forestières sera mené dans une démarche de proximité grâce à une entreprise locale.

Réunion de préparation du chantier, le 10 février

Visite de chantier pour les élus, le 12 avril

Info +

Fin novembre, une délégation du SYDED, Territoire d'énergie Doubs vient sur le chantier.

Au programme : visite des installations (silo, chaufferie, réseau, sous-stations) et temps d'échanges pour présenter le fonctionnement de la régie Côte-d'Or Chaleur et le bilan des projets développés par cette dernière.

Permanence publique à Labergement-les-Seurre pour présenter le projet de parc photovoltaïque des Grandes terres

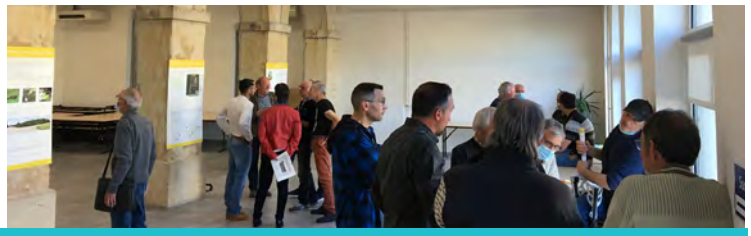

SEML CÔTE-D'OR ÉNERGIES

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE LOCALE

Trois permis de construire déposés en 2022 !

En 2022, la SEML Côte-d'Or Énergies accélère le développement de ses projets de centrales photovoltaïques au sol en déposant le permis de contruire de trois d'entre eux : celui du Parc photovoltaïque des Grandes Terres à Labergement-les-Seurre (21) le 10 février, celui du Parc photovoltaïque des Roches Bleues à Courchaton (70) le 28 février et celui du Parc photovoltaïque d'Entre les Deux Combes à Poiseul-la-Grange (21) le 12 octobre.

En parallèle, deux projets sont lancés en phase d'études : le Parc photovoltaïque de Pouilly-Maconge à Meilly-sur-Rouvre et Maconge (21) en co-développement avec GEG EnR* et la communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche et celui de Montaillot à Pralon (21) en co-développement avec Enercoop** et la commune.

Grâce à sa filiale BF Énergie, la SEML poursuit le développement et l'exploitation de centrales photovoltaïques en toiture. À terme, BF Énergie devrait disposer d'un portefeuille de 21 centrales (1,7 MWc) permettant d'alimenter en électricité 850 foyers (hors chauffage).

Trois projets de parcs éoliens en cours

La SEML poursuit le développement du parc éolien des Rives de Saône (Bousselange, Montagny-les- Seurre et Grosbois-les-Tichey). L'étude d'impact se termine en début d'année et l'autorisation environnementale est déposée en Préfecture le 11 juillet. Les services de l'État commencent à étudier le dossier et les premiers avis sont rendus. Celui de la DGAC, qui estime que la hauteur des machines est incompatible avec l'espace aérien, est défavorable et menace le projet d'un arrêté de rejet. Sur la fin d'année, la SEML prend attache avec la DGAC pour étudier les solutions envisageables permettant d'éviter l'abandon du projet.

Les principaux volets de l'étude d'impact avancent pour le parc d'Arnéole, projet développé conjointement avec la SEML EnR Citoyenne***. Les premiers résultats de l'étude du gisement en vent montrent une vitesse de vent inférieure à 5 mètres par seconde à une hauteur de 100 mètres. Sur ce secteur, les contraintes aéronautiques ne permettent pas l'installation de turbines de plus de 150 mètres. Aussi, les administrateurs de la SEML, estimant le gisement trop faible pour satisfaire l'économie du projet décident d'arrêter le co-financement des études de développement. La SEML EnR Citoyenne continue. Si le projet était mené jusqu'à son terme, la SEML Côte-d'Or Énergies détiendrait 16 % des parts, correspondant à l'investissement qu'elle a fait pour les premières études.

Le 6 octobre, la SEML dépose en Préfecture un dossier pour le parc éolien de l'Orée des bois (Cérilly et Sainte-Colombe-sur-Seine) qui répond à sa demande de compléments formulée le 2 août visant à enrichir l'étude d'impact initiale. En décembre, l'avis défavorable du Parc National Régional des forêts de Champagne et Bourgogne sur l'implantation de 2 éoliennes inquiète la SEML alors même qu'elles ne sont pas situées au cœur du parc. Le Préfet aura à se prononcer en 2023 sur l'installation de 4 ou de 6 éoliennes.

**filiale de développement d'énergies renouvelables de Gaz Électricité de Grenoble, elle-même une SEML issue de la ville et de la métropole de Grenoble*
***fournisseur français d'électricité d'origine renouvelable*
****La SEM EnR Citoyenne a pour missions de développer, construire et exploiter des projets d'énergie renouvelable avec les collectivités et les citoyens.*

Des permanences publiques pour informer

Une trentaine d'habitants fait le déplacement le 11 avril afin d'en savoir plus sur le projet du parc photovoltaïque au sol des Roches bleues, prévu sur le site de l'ancienne carrière de Courchaton (70). Les acteurs du projet sont présents et donnent les détails techniques sur l'énergie photovoltaïque et sur le projet de parc en lui-même. Ils répondent ainsi aux nombreuses interrogations d'habitants intéressés par le projet.

Le 28 avril, c'est le projet du parc photovoltaïque des Grandes Terres qui est présenté lors d'une permanence publique à Labergement-les-Seurre.

EN BREF

- Le 10 janvier, les membres du Conseil d'administration décident **de ne pas investir dans un projet de centrale hydroélectrique dans le Doubs** estimant un risque trop élevé et des incertitudes sur le matériel ou la répartition des rémunérations.
- Le 9 mai, le Conseil d'administration renouvelle **la convention de mise à disposition de moyens** entre la SEML et le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or.
- La SEML a rencontré un **collectif de citoyens** rayonnant sur la Côte-d'Or et qui réfléchit actuellement à la création d'une structure destinée à accélérer le développement des projets citoyens par l'organisation de levées de fonds. Les projets photovoltaïques seraient ciblés en premier.
- Le 13 décembre, les SEML de Bourgogne-Franche-Comté participent à une **journée consacrée aux énergies renouvelables** organisée par la Région.
- Les discussions vont bon train tout au long de l'année 2022 afin de définir la manière de déployer des **stations multi-énergies** GNV, bioGNV, électrique et H2. Les différents acteurs (la SEML Côte-d'Or Énergies, la SEM EnR citoyenne, la SEML Nièvre Énergies, le SYDESL - syndicat d'énergie de Saône-et-Loire - et GEG EnR) réflechissent activement à la gouvernance d'une éventuelle SAS.
- *Retrouvez le détail des projets 2022 dans le rapport d'activité consultable sur* www.cotedor-energies.fr
- Le Bureau du SICECO valide en septembre la mise en place d'une **étude pour développer le photovoltaïque** en recourant à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

AU SERVICE DE TOUTES LES MOBILITÉS

UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE

Le secteur des transports est le premier secteur de consommation d'énergie en Côte-d'Or et représente plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Dans le contexte de la crise de l'énergie et des carburants, de nombreux habitants subissent une forme de précarité énergétique qui est d'autant plus aigüe qu'ils doivent parcourir de longues distances pour leur vie quotidienne.
C'est pour cette raison et pour répondre aux objectifs de transition énergétique et de diminution des émissions de gaz à effet de serre qu'il incombe au SICECO d'intervenir dans le domaine des transports en ciblant précisément les actions à initier ou à encourager. Au dernier Comité, le SICECO incite les élus à covoiturer.

Un groupe branché

Le Bureau décide de créer un groupe de travail dédié à la mobilité. Émanant du Bureau et, à l'image de ce qui se pratique dans les autres commissions techniques, il a des missions de veille juridique et technique. Il propose des actions et des modalités afin d'accompagner les adhérents sur cette thématique. Par exemple, c'est lui qui est à l'origine de la décision du Comité d'aider l'équipement des adhérents qui souhaitent installer une prise de recharge pour l'alimentation des seuls véhicules électriques de la collectivité et de réaliser la pose de ces équipements dans le cadre des marchés relatifs aux équipements électriques collectifs définis dans le cadre de la compétence 6.1 des statuts. L'aide est de 30 % et est proportionnelle au taux de reversement de taxe électrique, assortie des conditions suivantes : un équipement par an maximum, une prise par véhicule électrique maximum et une puissance électrique limitée à 11 kVA.

Un schéma départemental en faveur des mobilités propres

Le Comité syndical du 16 décembre donne son accord pour le lancement d'un schéma départemental des mobilités propres. Cette démarche doit permettre au SICECO et à ses adhérents de confimer les actions déjà engagées et d'identifier les actions nouvelles à lancer pour répondre aux objectifs d'accélération de la transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre .

40 bornes actives à fin 2022

Le réseau public de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides, géré par le SICECO, compte 40 bornes réparties de manière raisonnée sur le territoire. Il totalise, en 2022, 9 652 charges « grand public » pour une recette s'élevant à 50 703 € et 174 t de CO_2 rejetés en moins dans l'atmosphère.

En moyenne, 19,9 charges par mois sont effectuées.

De nouveaux tarifs votés fin 2022

Dès l'ouverture du service, les élus ont choisi un accès payant, notamment pour couvrir les dépenses électriques du SICECO. La hausse du prix de l'électricité conduit à faire évoluer la tarification afin de conserver ce principe de couverture des dépenses électriques.

En dépit de cette hausse de tarif, il convient de préciser que le budget du SICECO verse chaque année au budget de ce réseau une subvention d'équilibre de l'ordre de 90 000 € (soit environ 40 % des charges) car le budget global n'est pas à l'équilibre. Parmi les dépenses non couvertes, celles de maintenance sont de l'ordre de 60 000 € et sont prises en charge pour moitié par les communes qui accueillent les bornes.

Silence ça tourne ! Reportage sur le réseau de bornes de recharge par France 3 Bourgogne en novembre.
En février, le Président se rend dans les studios de France Bleu Bourgogne pour parler de l'augmentation des tarifs (voir page 21)

Pour rappel, le coût de déploiement de ce service public s'est élevé aux alentours de 600 000 €. Il est supporté à 30 % par le SICECO et les communes qui reçoivent les bornes. 30 % ont été pris en charge par l'ADEME via le Plan d'Investissement d'Avenir (PIA) et 40 % ont été subventionnés par les fonds européens FEDER via la Région.Plus d'informations en consultant le site dédié : **https://territoiredenergie-bourgogne-franche-comte.freshmile.com**

Charge normale jusqu'à 22 kVA

Forfait de **1,50 €** / période de 12h
+ **0,40 €** / kWh
+ **0,005 €** / minute

Charge rapide jusqu'à 50 kVA

Forfait de **2 €** / période de 12h
+ **0,50 €** / kWh
+ **0,025 €** / minute

9 652

C'est le nombre de charges réalisées en 2022 sur le réseau de bornes de charge pour véhicules électriques du SICECO.

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)
Financé par RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ADEME

CONCESSIONS

ÉLECTRICITÉ FRONDE DES ÉLUS À L'ENCONTRE DU CONCESSIONNAIRE

399 MILLIONS D'EUROS. C'est la somme sur laquelle le SICECO et son concessionnaire Enedis ne s'entendent pas. Ces montant proviennent de la sous-évaluation des droits du concédant* :

- des provisions pour renouvellement sous estimées (allongement durées de vie, rénovation programmée, écrêtement, absence de provision pour renouvellement sur ouvrages ruraux) : 36 millions
- des amortissements des ouvrages financés par le SICECO (non comptabilisation des contributions des tiers en financement SICECO, sous-valorisation des remises gratuites, pas de dotation en zone rurale) : 51 + 63 millions
- une mauvaise évaluation de la valeur de remplacement des ouvrages : 255 millions

Le CRAC, comprenez « Compte-rendu d'activité de concession » fourni par Enedis est une nouvelle fois refusé par le Comité syndical. Des courriers sont envoyés pour demander des explications. Les réponses ne donnent pas satisfaction. La commission de conciliation FNCCR-Enedis chargée d'arbitrer ce genre de litige ne permet pas de trouver une position commune, non plus. Les élus réflechissent de plus en plus à une action au tribunal administratif, ils votent au budget des provisions dans le cas où le contrat ne pourrait pas se renouveler... affaire à suivre de près en 2023. Il en va de la qualité des réseaux de distribution d'électricité en Côte-d'Or.

** Valeur résiduelle des ouvrages financés par le SICECO ou les tiers telle que transcrite dans la comptabilité du concessionnaire*

168 297
usagers de la concession

2 932 km
de réseau HTA agé de plus de 40 ans soit 49 %

1 000 km
de réseau BT daté de 1946 (24 %)

70 minutes
temps de coupure moyen (au dessus de la moyenne nationale), en hausse par rapport aux autres années

©Vladimir Semenov-Fotolia.com

GAZ : GROUPONS NOUS !

Tout comme pour l'électricité, le concessionnaire de la distribution de gaz naturel, Grdf, reverse des redevances à son autorité concédante le SICECO. Ces redevances ne sont actuellement pas bonifiées du fait du non regroupement des autorités concédantes (il y en a 48 sur le territoire du SICECO) et de l'absence de contrat unique (il y a actuellement un contrat par commune). En 2022, le SICECO compte 66 communes desservies en gaz et adhérentes à la compétence. En plus de cet aspect financier, le regroupement permet au SICECO de mieux négocier les intérêts des adhérents avec le concessionnaire.

L'énergie gaz revêt un enjeu stratégique à l'heure de la transition énergétique. Le gaz peut être produit localement à partir de sources renouvelables (méthanisation) favorisant ainsi l'économie locale. Le regroupement devient nécessaire pour favoriser cette énergie. Aussi, le Bureau décide que le Président, accompagné du Président de la CLE, rencontre chaque commune desservie en gaz qui ne serait pas encore adhérente pour cette compétence afin de leur présenter les intérêts de l'adhésion.

22 318
usagers de la concession

30,2 ans
moyenne d'âge du réseau

2 sites d'injection biométhane
nouvellement raccordés au réseau à Echevannes et à Marsannay-le-Bois (accroissement du biométhane)

EN BREF

- **Signature avec Enedis de l'avenant n° 25 au contrat de concession** prolongeant d'un an les dispositions en vigueur de la Part Couvert par le Tarif (PCT).
- Au 1er août, **le TURPE 6** (Tarif d'utilisation des Réseaux Publics d'électricité) **vient remplacer le TURPE 5**.
- Le SICECO **saisit la commission permanente de conciliation FNCCR/Enedis** au sujet des pénalités appliquées au SICECO à cause du non regroupement départemental. Depuis 2010, le SICECO comptabilise une perte de 1,2 million d'euros. La commission ne répond pas favorablement et le SICECO décide d'abandonner la démarche.
- **Signature de l'avenant n° 26 au contrat de concession sur la répartition de la maîtrise d'ouvrage** entre le SICECO et Enedis selon les mêmes dispositions.
- La commune de Messigny-et-Vantoux **transfère la compétence gaz** au SICECO
- **Signature d'un avenant** aux contrats de concession de distribution de gaz naturel signés entre le SICECO et GRDF pour intéger les compteurs.
- **Lancement d'une mission de contrôle de la concession** gaz sur les exercices 2020/2021.
- **Arrêt de la consultation pour la mise en place d'une délégation de service public afin d'alimenter en gaz** le technoport de Pagny en raison du désistement de l'industriel à cause de la crise économique. Les consultations reprendront peut-être en 2023.

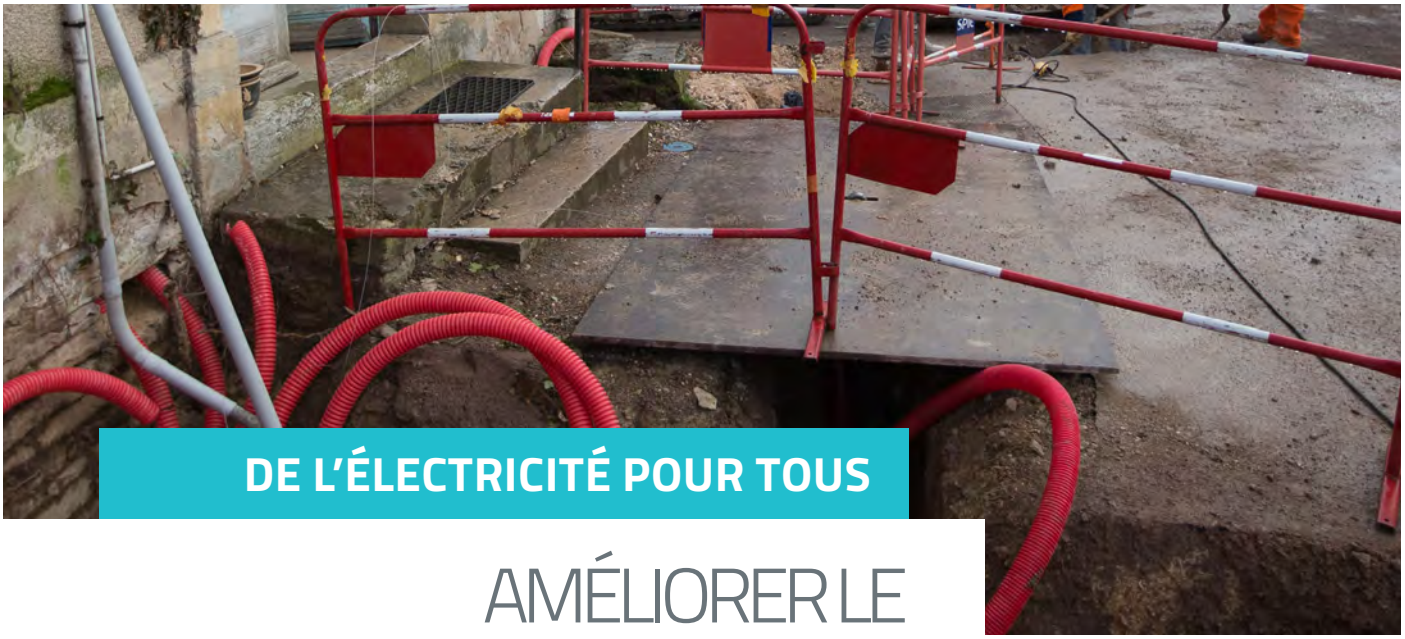

©Vincent Arbelet

DE L'ÉLECTRICITÉ POUR TOUS

AMÉLIORER LE RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ

Trois types de travaux préservent la bonne qualité des réseaux électriques de la concession du SICECO.

64 → *Renforcements pour 2 247 496 €*

29 → *Dissimulations pour 3 716 535 €*

11 → *Résorptions de fils nus pour 383 809 €*

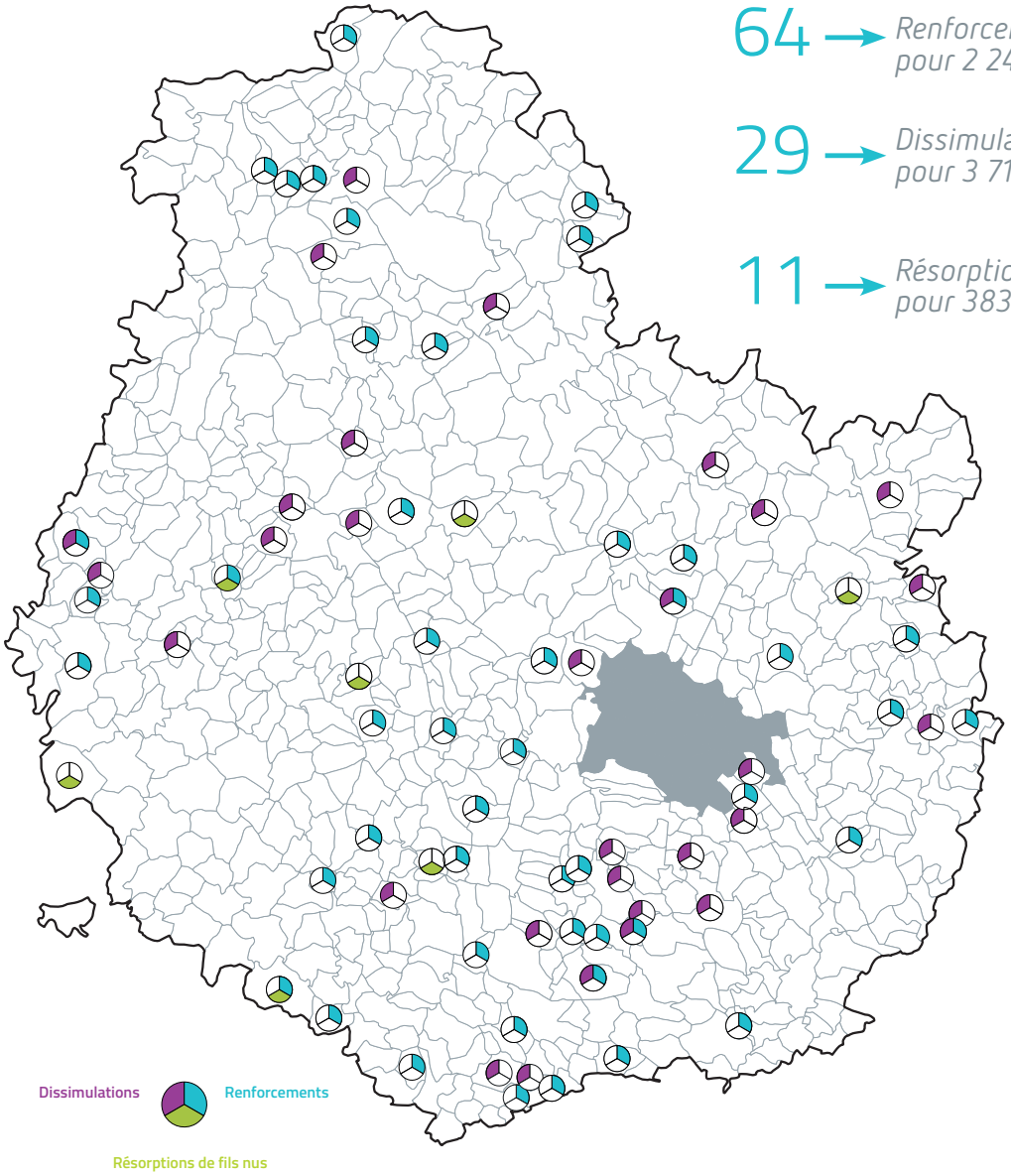

ALIMENTER LES USAGERS EN ÉLECTRICITÉ

Chaque année, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, contribue à l'aménagement du territoire en alimentant en électricité les usagers, qu'ils soient des collectivités (nouveaux lotissements, ZAE, ...) ou des particuliers, des agriculteurs, des artisans, ...

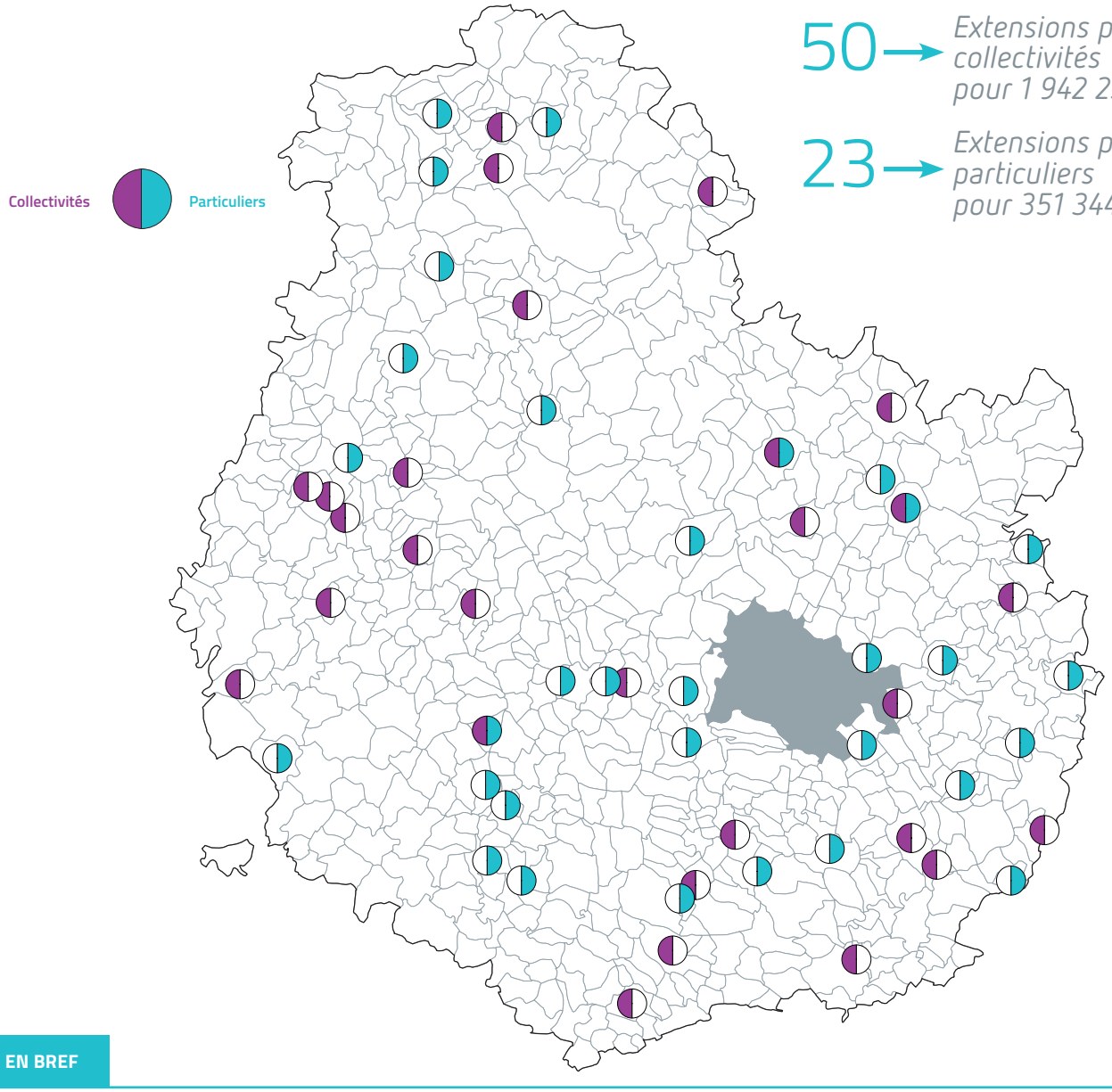

50 → *Extensions pour les collectivités pour 1 942 235 €*

23 → *Extensions pour les particuliers pour 351 344 €*

EN BREF

▪ La pandémie et le contexte géopolitique ont allongé fortement les délais de livraison des matériels. Lors du Comité syndical du 25 mars, les élus décident de **modifier les conditions générales pour les dossiers de travaux sur le réseaux électrique**, notamment pour la partie administrative. Les délais de réalisation des travaux ne sont plus limités à 5 mois et seront désormais précisés dans les devis envoyés aux pétitionnaires. Ils mettent en place des modalités d'acompte pour les dossiers à montant élevé ou avec des délais importants. Enfin, ils actualisent des documents de référence (barème pour la facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis).

▪ Par ailleurs, le Bureau du 19 mai permet la **constitution d'un stock de transformateurs** afin de ne pas bloquer certains chantiers (les délais de commande des postes pouvant monter jusqu'à 9, voire 12 mois d'attente au lieu de 3 habituellement). Ces délais fragilisent la mise en service de nombreuses extensions de réseau au bénéfice de divers acteurs économiques du territoire (mise en vente de terrains viabilisés dans des lotissements, ouverture de sites industriels ou agricoles, etc.)

©Emmanuel Clerc

UN ÉCLAIRAGE PUBLIC SOBRE ET EXEMPLAIRE

INVESTIR POUR UN AUTRE ÉCLAIRAGE PUBLIC

87 575 points lumineux, dont 79 028 pour l'éclairage public, composent le parc du SICECO en 2022.

3 584 points lumineux ont été rénovés (92,2 %) et 302 ont été nouvellement installés (7,8 %).

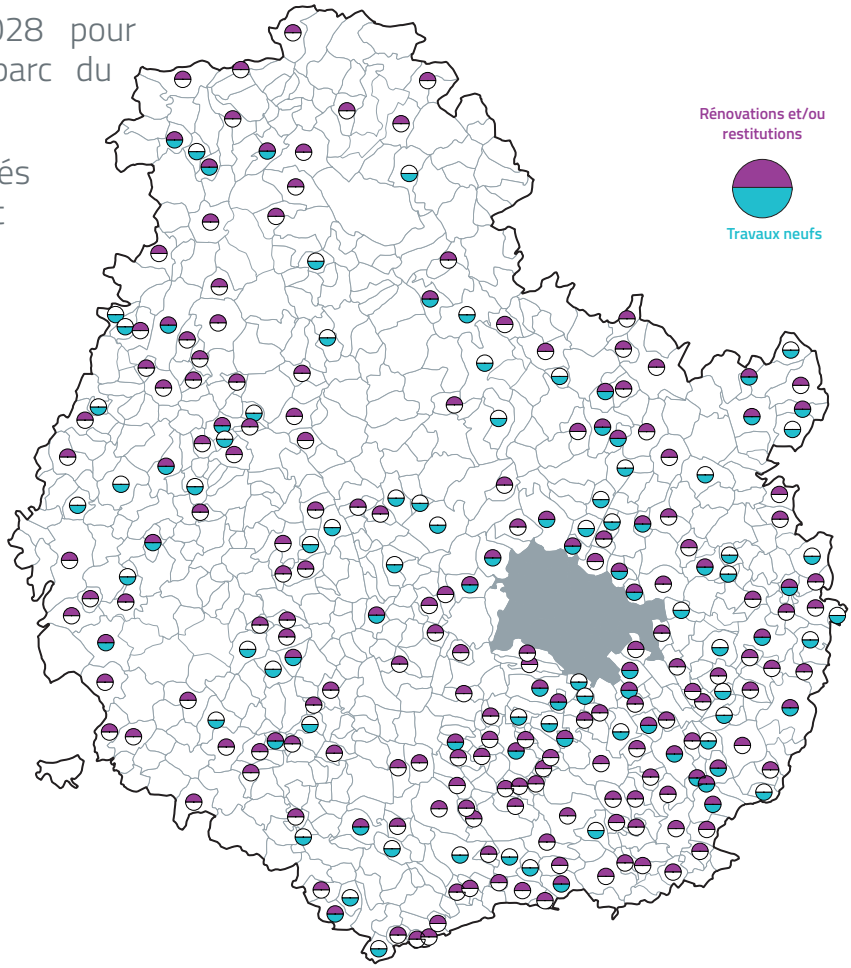

356

↓

Chantiers pour 6,7 millions d'€

Une salle comble pour la conférence « *Comment financer, transformer et engager mon parc d'éclairage public vers la sobriété ?* » dans laquelle le Président Jacques Jacquenet est intervenu lors du congrès de la FNCCR de Rennes (voir pages 4 et 21)

SIG

Le SICECO met régulièrement à jour ses outils partagés avec les adhérents avec en 2022 :

- **l'insertion des données « opendata » d'ENEDIS et de Grdf à disposition des adhérents**
- **la création d'outil d'analyse pour la nouvelle doctrine d'éclairage public (EP).**

Dans le domaine de la gestion de l'EP, les services du SICECO répondent à 13 076 DT/DICT (Déclaration de Travaux / Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

DE NOUVELLES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR ATTEINDRE UNE SOBRIÉTÉ EXEMPLAIRE

En matière d'éclairage public, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or fait évoluer les pratiques pour atteindre une sobriété exemplaire. Une telle stratégie permet de mieux accompagner ses adhérents dans la transition écologique et énergétique en diminuant les consommations et les nuisances envers l'environnement.

Suite au travail des élus de la commission « Équipements Électriques Collectifs », le comité syndical du 24 juin vote en faveur de la mise en place de modalités spécifiques et de nouvelles prescriptions techniques. Cette approche vise à réduire le patrimoine, les puissances, les durées de fonctionnement et à limiter au maximum l'installation de nouveaux points lumineux. Cela permettra d'alléger les charges d'entretien, les factures d'électricité et les montants d'investissement pour les communes et le SICECO mais aussi de consacrer un peu plus de moyens aux investissements efficaces en termes de réduction des émissions de CO_2.

Au 1er janvier 2023, le SICECO attribuera les aides financières selon 3 catégories d'installations permettant de classer les points lumineux selon leur « utilité ». Les points lumineux sont classés par le SICECO lors de chaque dossier de travaux à partir des données cartographiques et des visites de terrain.

INSTALLATION UTILE - Éclairage en agglomération ou justifié par un besoin collectif

Voie ou espaces publics de circulation multi-usagers en agglomération, stationnement, y compris hors agglomération (parkings publics, aire de covoiturage), éclairage sportif, arrêts de transport collectif hors agglomération

Pour ces installations, nouvelles et existantes, le SICECO attribue des aides selon le réglement financier en vigueur. Ces installations sont également éligibles aux aides sur la maintenance.

INSTALLATION ACCESSOIRE - Installation ne correspondant pas à un besoin collectif de circulation identifié

Points lumineux hors agglomération, habitats isolés, espaces naturels, parcs et jardins, mise en valeur des bâtiments ou des espaces publics, abords de bâtiment public

Dans cette catégorie, le SICECO n'attribue pas d'aide pour les installations nouvelles. Il incite les adhérents à déposer les installations existantes ou attribue des aides pour les rénover selon les modalités du réglement financier. Cependant, ces travaux ne sont pas prioritaires. Ces installations sont également éligibles à la maintenance.

INSTALLATION INUTILE - Installation ne respectant pas l'arrêté « Nuisances lumineuses » du 27décembre 2018

Mise en valeur de la nature dans les espaces naturels, les parcs ou les jardins, points d'éclairage hors voirie à proximité de l'eau (mise en valeur de ponts), mise en valeur de patrimoine isolé (calvaire, statue)

Dans cette catégorie, la réalisation d'installations nouvelles est désormais impossible. Le SICECO n'attribue plus d'aide pour rénover les installations existantes et la dépose de ces installations est à étudier. Ces installations ne sont plus éligibles à la maintenance.

ET SI COUPER SON ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉTAIT UNE IDÉE LUMINEUSE ?

Doit-on couper l'éclairage public la nuit ? Nombreuses sont les collectivités à se poser la question sans oser franchir le pas.

Couper l'éclairage public pendant la nuit ? Une idée pas si saugrenue que cela ! Revenons à sa fonction première. C'est un service fourni par la commune aux usagers de l'espace public. Est-il obligatoire ? Assurément non, aucune réglementation ne le prescrit. A quoi sert-il ? Il facilite les déplacements et les activités, par définition, de nuit. Cependant, force est de constater que dès la fin de soirée, l'activité humaine dans les rues diminue très vite et devient quasi inexistante au cœur de la nuit. Pourquoi donc continuer d'éclairer ? D'autant plus qu'un éclairage non maîtrisé a un impact négatif sur la biodiversité et perturbe les écosystèmes.

L'extinction des feux la nuit permet donc tout à la fois de préserver l'environnement, en réduisant les nuisances lumineuses pour la faune, la flore et ne l'oublions pas les riverains, et de diminuer la facture énergétique. **2 millions d'euros,** c'est l'économie annuelle estimée des **483 communes adhérentes** au SICECO pratiquant des extinctions totales ou partielles. Les communes qui ne coupent pas encore, soit un tiers des adhérents, pourraient, quant à elles, économiser **1,6 million d'euros**. Il est également important de signaler l'initiative récente de 4 communes consistant à désactiver totalement l'éclairage public pendant les 4 mois de la période estivale.

" En matière de coupure nocturne, nous pouvons affirmer que notre commune de par sa taille est pionnière. En effet, dès 2010, nous avons fait appel au SICECO pour installer des horloges astronomiques dans les coffrets de commande d'éclairage public de la ville afin de programmer les extinctions nocturnes. À l'époque, je me souviens, rares étaient les communes, surtout d'une taille équivalente à la nôtre, ayant misé sur la coupure nocturne. L'équipe municipale alors en place était notamment très préoccupée par la réaction des riverains. Mais au final, la population l'a plutôt bien acceptée. Nous avons communiqué sur le sujet dans notre bulletin municipal en mettant en avant les économies escomptées et la nécessité de préserver la biodiversité. Aujourd'hui ce n'est plus un sujet qui fait débat, l'insécurité la nuit a même baissé de 20 %. Et côté économies, c'est environ 11 000 € chaque année en moins sur la facture. "

ALAIN BECQUET, MAIRE DE SEURRE

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

MUTUALISER ET VALORISER

Réfléchir sur la gestion des fourreaux de communications électroniques

La compétence 6.7 « Réseaux de communications » permet aux communes de réaliser des travaux d'extension du réseau télécom pris en charge par le SICECO. **12** nouvelles collectivités ont transféré cette compétence en 2022.

Les fourreaux télécom, qu'ils appartiennent au SICECO, ou à tout autre collectivité, peuvent générer des recettes que très peu de communes valorisent (redevance de location). Par exemple, sur les 50 communes ayant transféré la compétence au SICECO, 12 km de fourreaux sont gérés par ce dernier et sont appelés à produire des recettes. À cela s'ajoute un patrimoine public de 50 à 100 km d'autres fourreaux pas encore gérés.

La commission « Réseaux électriques, gaz naturel et communications électroniques » émet plusieurs propositions pour accompagner les adhérents : le lancement d'une assistance juridique dès 2022 pour conserver une cohérence de gestion du patrimoine sur une même commune (mission validée par le Bureau car elle permet de définir la position du SICECO sur la gestion des fourreaux des adhérents), la réalisation de tests sur quelques communes pour évaluer les enjeux et le travail à effectuer pour avoir une base fiable des réseaux tous opérateurs confondus et l'éventuel rachat des tranchées par le SICECO en fonction des documents disponibles (cartographie, PV de réception, etc.) et d'un tarif moyen à établir.

Et si vous preniez le temps de percevoir une RODP communications électroniques

Sur le point de la RODP, les communes peuvent prétendre au paiement d'une redevance par les opérateurs communications électroniques pour les réseaux qui passent sur leur territoire. Afin que les adhérents puissent faire valoir leurs droits à la RODP, le Bureau demande à ce que le SICECO intervienne auprès des 3 opérateurs pour qu'ils transmettent systématiquement à toutes les communes et les EPCI, les plans et linéaires des nouveaux réseaux fibres installés dont le linéaire est éligible à la RODP.

Info +

Le SICECO construit aussi des infrastructures d'accueil pour communications électroniques dans les opérations d'enfouissement.

Pour mémoire, 3 opérateurs principaux de communications électroniques sont présents en Côte-d'Or et sont redevables des diverses redevances à percevoir (RODP, location et appuis communs).

7,7 km →

C'est le nombre de km de réseau d'accueil créés (contre 6 km en 2021) portant le patrimoine du SICECO à 124 km de fourreaux occupés.
Orange a reversé 114 572 € de redevance de location et environ 23 888 € de participation aux travaux de génie civil lors des opérations d'enfouissement.
Les opérateurs ont payé l'occupation des poteaux au SICECO à hauteur de 15 949 € (Orange), 91 031 € (AI) et 57 588 (Conseil Départemental de Côte-d'Or).

EN BREF

- **Signature d'une convention « appuis communs » entre le SICECO, Enedis et Free** dans le cadre du déploiement des réseaux de communications électroniques afin que l'opérateur puisse utiliser les supports des réseaux BT et HTA pour l'établissement et l'exploitation de son réseau pour une durée de 15 ans.
Signature de nouvelles conventions « appuis communs » entre le SICECO, Enedis et IELO pour le déploiement des réseaux de communication électroniques pour l'usage des supports des réseaux BT et HTA, pour l'établissement et l'exploitation de son réseau. La durée de ces conventions est de 15 ans.

©DreamingAndy-Fotolia.com

PLACE DES MARCHÉS

NOUVEAUX MARCHÉS PASSÉS EN 2022

▪ **Rénovation énergétique du bâtiment du SICECO à Dijon :**
SARL Argenton - Arceau (21) pour le lot démolitions - gros œuvre
Entreprise EMB Barbosa - fils - Quincerot (21) pour le lot façades ITE (isolation thermique extérieure)
Entreprise Labeaune - Saint Apollinaire (21) pour le lot étanchéité – zinguerie
Espace Menuiserie - Chevannay (21) pour le lot menuiserie extérieure – métallerie
SARL Rosati - Talant (21) pour le lot plâtrerie –isolation faux-plafond – peinture – menuiserie intérieure
Entreprise Demongeot - Dijon (21) pour le lot électricité courant fort – courant faible et le lot panneaux photovoltaïques
Entreprise Lastalla Génie Climatique - Marsannay-la-Côte (21) pour le lot chauffage – ventilation – climatisation – plomberie

▪ **Travaux d'isolation de plancher des combles perdus sur des bâtiments communaux et communautaires :**
Lot 1 : Entreprise Gonnet Isolation SN - Siège à Montélimar (26) - Agence à Dijon (21)
Lots 2 et 3 : NC 2008 Environnement – Eurocombles - Siège à Solaize (69) - Agence à Chalon-sur-Saône (71)

▪ **Contrat de fourniture de bois déchiqueté pour la chaudière bois de Bligny-Sur-Ouche**
SARL Pôle Biomasse Hautes-Cotes - Chambœuf (21)

▪ **Contrat d'entretien maintenance de type P2 de la chaudière bois de Bligny-Sur-Ouche**
Société M2A Maintenance Audit Assistance - Marsannay-la-Côte (21)

▪ **Élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCAET) volontaire pour la Communauté de Communes Norges et Tille (marché de services)**
Entrepreneurs du changement - BL évolution - Paris (75)

▪ **Études énergétiques sur les bâtiments communaux et communautaires des adhérents**
5 lots à Solutions for Energy Efficiency (SFEE) - Chalon-sur-Saône (71)

▪ **Travaux d'extensions et de petits renforcements électriques – période 2022 à 2025** voir carte dans le dépliant de la courverture

INFO +

Le SICECO prend une longueur d'avance

La loi 2021-1101 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets instaure de nouvelles modalités et notamment la prise en compte de l'environnement dans l'ensemble de la procédure de passation d'un marché.

Si l'entrée en vigueur de ces nouvelles obligations se fera au pus tard le 22 août 2026, le SICECO n'hésite pas à les anticiper et intègre la question environnementale dès maintenant, qui compte pour 12,5 % de la note.
Par exemple, le SICECO demande à ses entreprises de calculer leur empreinte carbone ou encore d'être exemplaires concernant la mobilité.

EN BREF

▪ En 2022, le **SICECO renouvelle ses marchés de travaux réseaux**. En fin d'année, seul le marché pour les extensions est attribué.

▪ L'essence même du SICECO étant la mutualisation des moyens, les marchés de travaux sur les réseaux n'échappent pas à cette règle, et ce depuis longtemps. **La mutualisation des coefficients** permet à l'ensemble des adhérents de bénéficier d'un même tarif compétitif, quelle que soit leur situation géographique. Pour le marché de travaux d'extension des réseaux électriques, les élus attribuent un coefficient de 3 %. Les autres marchés n'étant pas attribués à fin 2022, les élus décident que le coefficient mutualisé sera la moyenne des coefficents exprimés en pourcentage par les entreprises retenues. En éclairage public, la mutualisation ne concerne pas la maintenance.

©urope-Fotolia.com

2022 EN CHIFFRES

En 2022, dans le prolongement des politiques nationales et de la poursuite de l'accélération de la transformation de l'ensemble des activités des territoires, le SICECO poursuit le développement de ses missions en faveur de ses adhérents et de la transition énergétique conformément à la réflexion stratégique élaborée pour 2020-2025.

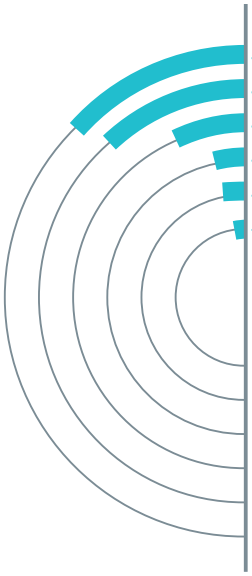

Les recettes : 24,5 millions €*

* hors excédents de fonctionnement

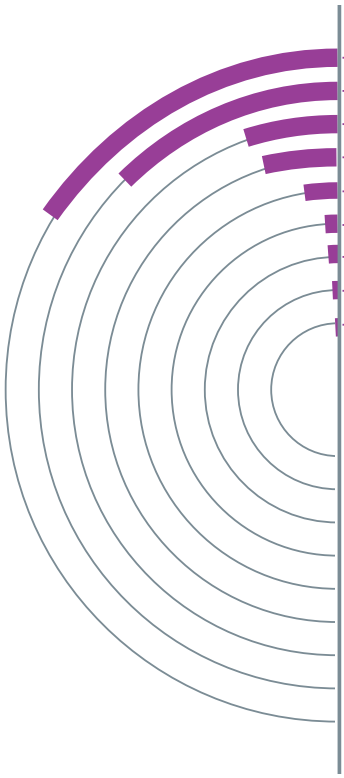

Les dépenses : 21,8 millions €*

* hors investissements reportés

REDEVANCES DE CONCESSION

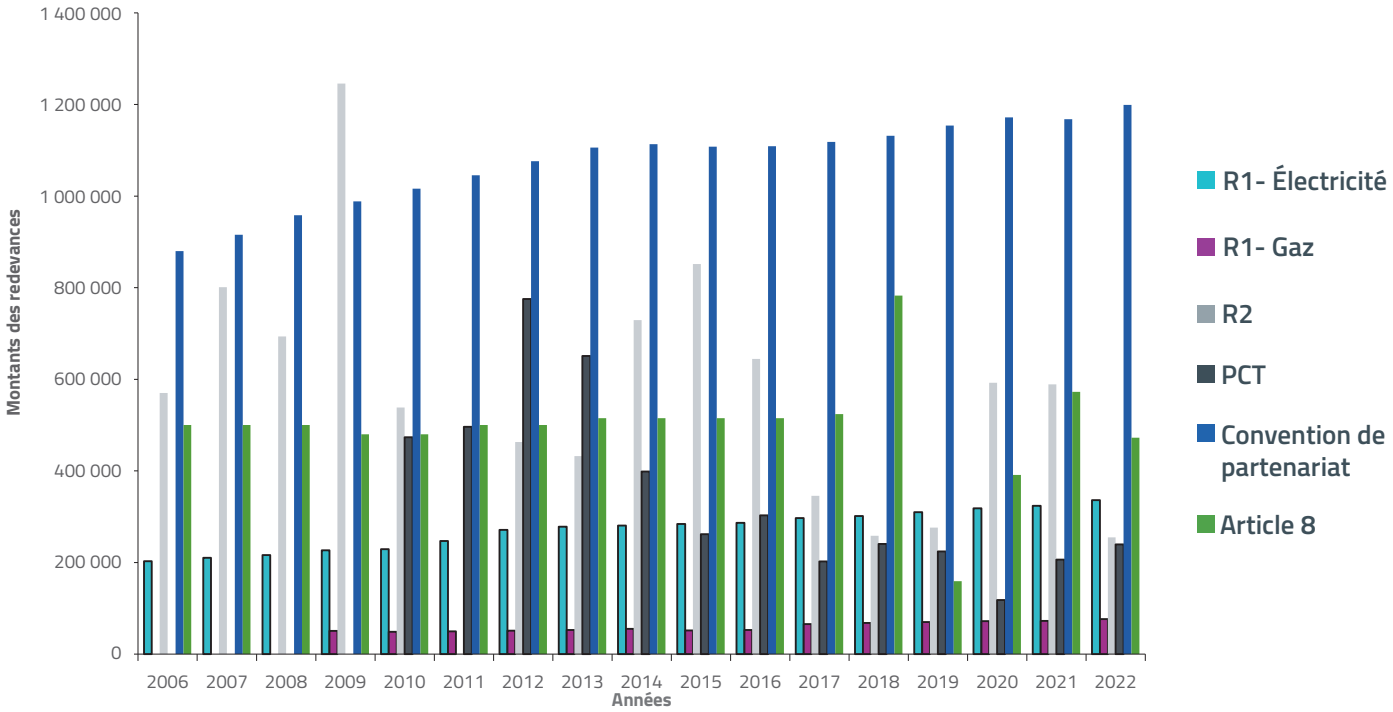

CRÉDITS FACÉ POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE

1 423 500 € sur le FACÉ B au titre du renforcement et des extensions de réseaux
672 000 € sur le FACÉ C au titre de l'enfouissement des réseaux
600 000 € sur le FACÉ S et S' au titre de la résorption des fils nus

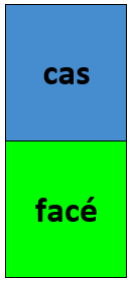

ÉCHO DES SERVICES

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES ÉLUS ET DES USAGERS

Afin de développer ses activités, le SICECO s'entoure d'une équipe composée d'agents compétents dans leur domaine.

François Mougeot (Conseiller en Énergie Partagé - CEP), **est** arrivé à la Cellule énergie.

Natalia Caballero Castañeda (Chargée de projets énergies renouvelables) est recrutée suite au départ de Florian Blanchot. Kevin Guichardon quitte le SICECO.

Le SICECO accueille **Emery Celimene** pour un stage et **Mathieu Bon** en emploi saisonnier tous deux au sein de la cellule énergie. **Florian Fazilleau** est recruté pour une alternance d'un an en tant que contrôleur de gestion (travail spécifique sur les « budgets » verts).

CHIFFRE

90

JOURS DE FORMATION POUR FAIRE ÉVOLUER LES AGENTS DANS LEURS MISSIONS.

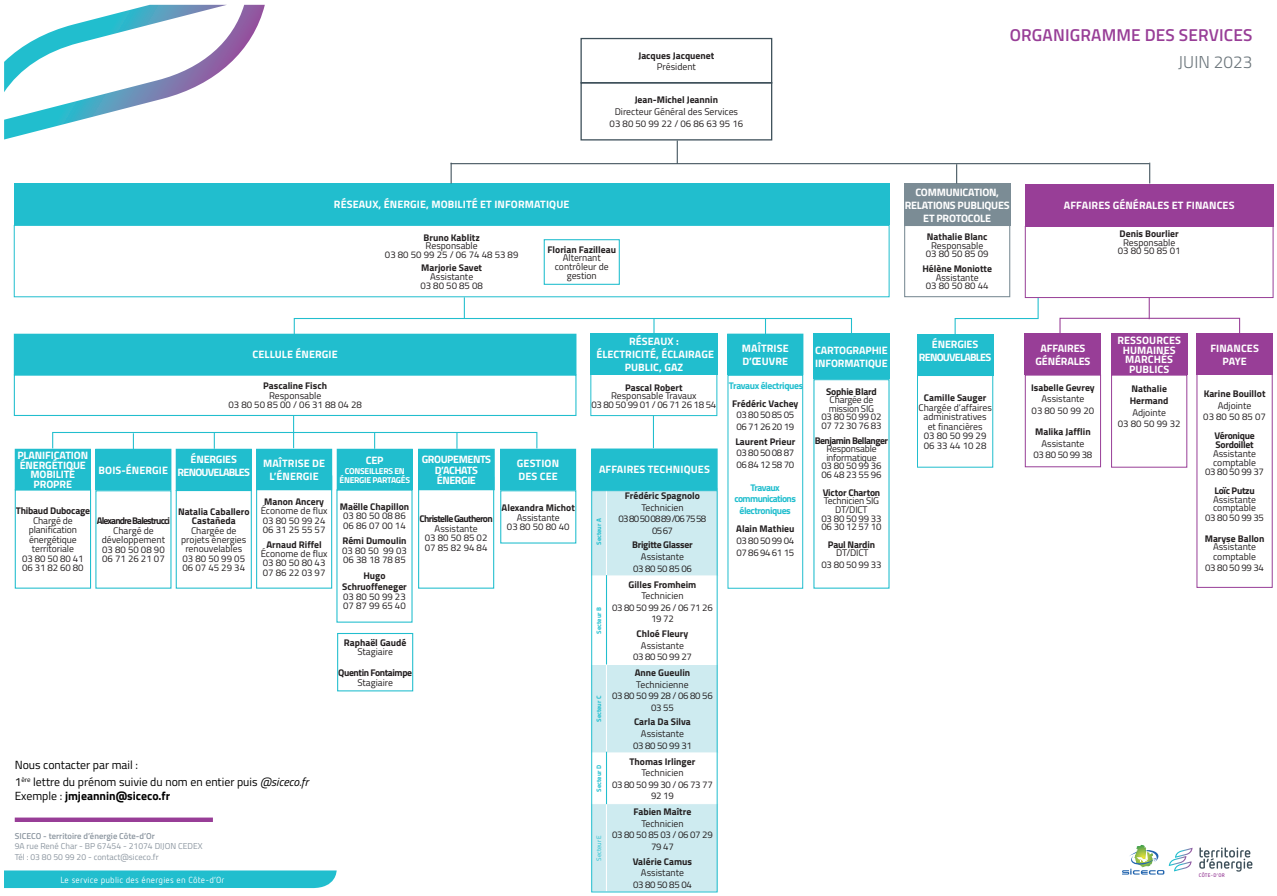

FAIRE CONNAÎTRE, INFORMER, SENSIBILISER

RENFORCER SA PRÉSENCE

Internet, réseaux sociaux, médias, communication écrite (rapport d'activité, lettres d'information, cahiers pratiques, ...), le SICECO utilise tous les canaux de communication.
Grâce à ces outils, les élus sont informés des actualités concernant les métiers du syndicat.

À la rencontre de son public

Fin septembre, une délégation se rend à Rennes afin de présenter les activités du SICECO au congrès de la FNCCR. Le stand et les outils de communication associés (panneaux d'affichage, lettre d'information) sont constitués en concertation avec les 7 autres syndicats d'énergies de la région (voir page 4).

Après deux années d'absence, crise sanitaire oblige, le SICECO est de retour au Salon des maires de la Côte-d'Or (anciennement Cité 21) les 8 et 9 décembre.

Valoriser les activités

À travers des articles du site internet, les réseaux sociaux ou encore les lettres d'information, le SICECO fait la promotion de ses activités et valorise les actions des collectivités, notamment en faveur de la transition énergétique.

La presse répond présente

Les inaugurations, les événements ou encore les signatures de convention sont autant d'occasions d'inviter la presse afin de mieux faire connaître les activités du SICECO.

De plus en plus, la presse contacte le SICECO lorqu'elle a besoin d'informations sur les sujets qui le concerne. Cette année, des journalistes de France 3 Bourgogne sont venus tourner un reportage sur les bornes de charge. Jacques Jacquenet, Président, est intervenu dans la matinale de France Bleu Bourgogne sur le même sujet.

S'exposer sur les réseaux

Si le SICECO se retire de Twitter en 2022 (ce réseau n'étant plus en adéquation avec ses valeurs), il voit son compte LinkedIn progresser fortement par rapport au nombre d'abonnés jusqu'à atteindre 642 au 31 décembre.

Organiser une communication de crise

Dès septembre, le SICECO est informé des possibles délestages sur le réseau électrique. À situation exceptionnelle, dispositif exceptionnel. Dès lors, en coordination avec le concessionnaire Enedis, il met au point divers documents de communication afin que les adhérents puissent eux-même rassurer leurs usagers : cahier pratique, modèle d'article pour les bulletins municipal et communautaire, article interne, ... autant d'outils qui sont venus compléter le kit de communication pour les adhérents.

Bruno Kablitz, responsable du service technique tourne une vidéo pour Enedis diffusée sur le salon des maires.
Il est accompagné du responsable travaux, Pascal Robert et d'un Économe de flux, Arnaud Riffel. Tous ont expérimenté une nouvelle plateforme d'Enedis, sujet de la vidéo

Plus de 3 000 congressistes sont venus rendre visite à la délégation du SICECO qui tenait un stand en commun avec les autres syndicats d'énergie de la région sous la bannière Territoire d'énergie Bourgogne-Franche-Comté.

GRAND ANGLE :
les entreprises du marché extension du réseau électrique (2023-2025)

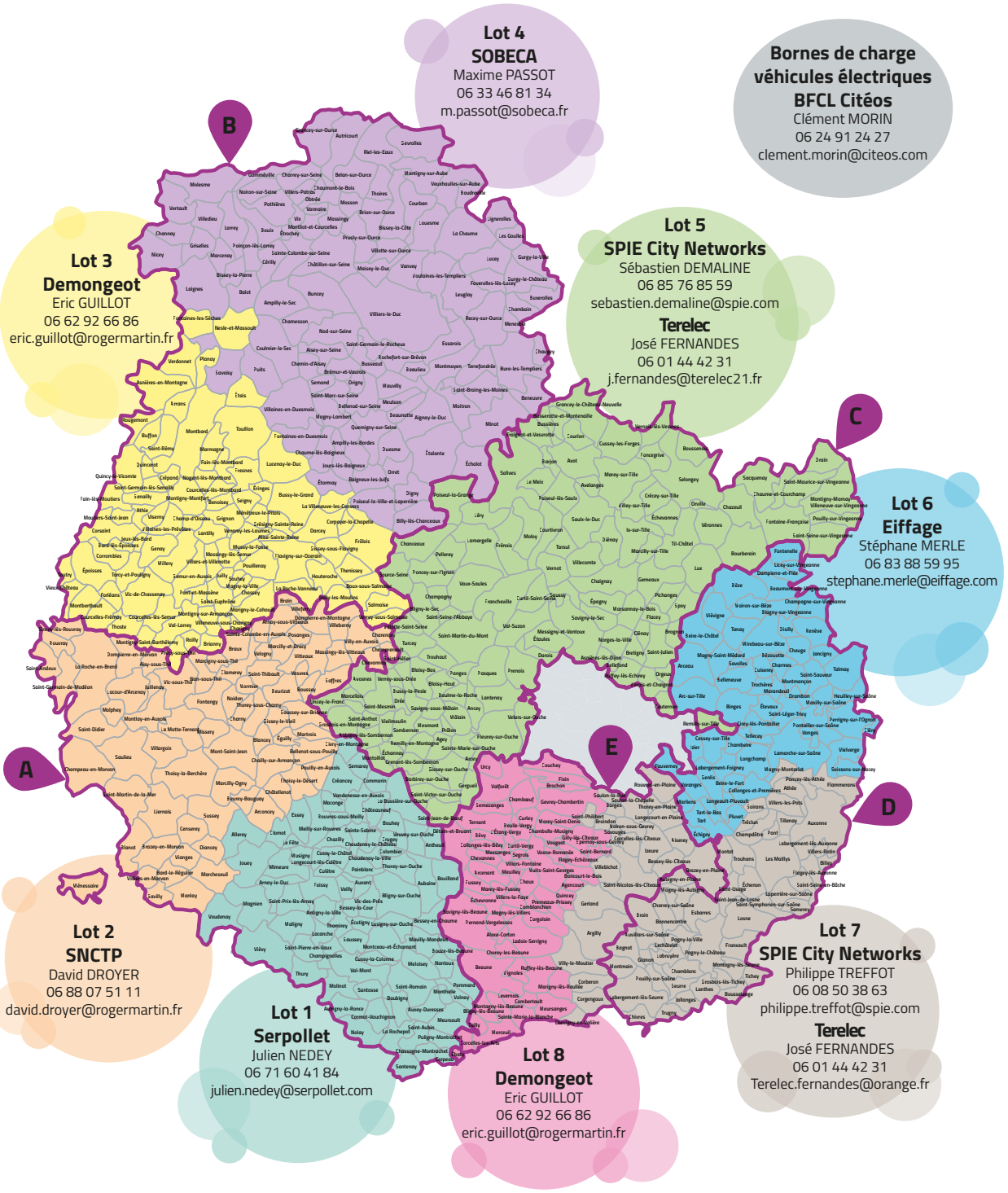

Binômes SICECO :
A : Frédéric Spagnolo 06 75 58 05 67 / 03 80 50 08 89 fspagnolo@siceco.fr - Assistante Brigitte Glasser 03 80 50 85 06 bglasser@siceco.fr
B : Gilles Fromheim 06 71 26 19 72 / 03 80 50 99 26 gfromheim@siceco.fr - Assistante Chloé Fleury 03 80 50 99 27 cfleury@siceco.fr
C : Anne Gueulin 06 80 56 03 55 / 03 80 50 99 28 agueulin@siceco.fr - Assistante Carla Da Silva 03 80 50 99 31 cdasilva@siceco.fr
D : Thomas Irlinger 06 73 77 92 19 / 03 80 50 99 30 tirlinger@siceco.fr
E : Fabien Maître 06 07 29 79 47 / 03 80 50 85 03 fmaitre@siceco.fr - Assistante Valérie Camus 03 80 50 85 04 vcamus@siceco.fr

Sources : Adminexpress IGN, 2020
Réalisation : SICECO S.B., 11/2022

- Crédits photographiques : ©SICECO sauf photos créditées
- Directeur de la publication : Jacques Jacquenet
- Dépôt légal : septembre 2023 - ISNN : 1779-3688
- Tirage : 350 exemplaires
- Conception, rédaction et mise en page : service communication SICECO
- Impression : sur papier certifié par Sprint 2023

SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or

9A rue René Char - BP 67454 - 21074 DIJON CEDEX
Tél. : 03 80 50 99 20 - contact@siceco.fr
www.siceco.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

IMPRIM'VERT®